



Problème avec gaz de france

Par **nanou**, le **31/10/2008** à **10:52**

Bonjour, voila moi j'ai un soucis avec gaz de france, j'ai déménagé il y a 2 mois et demi et je viens tout juste de recevoir ma facture de résiliation ainsi que me facture CONTRAT DE MON ANCIEN APPARTEMENT où je suis rester 10 mois!!! Il s'avère que ma facture s'élève à environ 930euros pour 10 mois dans un appartement de 55m² où n'as chauffer que 4 ou 5 mois sur 10 ET que l'on a déjà verser presque 600 euros car on était mensualisé... La consommation s'élève à 1604m³ !!! C'est presque le double de ce qu'on a réellement consommé! Comment faire? Sachant que l'année d'avant ils nous avez déjà arnaquer en continuant à nous prélever pendant 5 mois alors que l'on avez déménager et que l'on ne bénéficier plus de gaz de france puisqu'on chauffer au fuel. Il nous ont rembourser 3 mois après mais pendant environ 8 mois ils faisait des intérêts sur notre argent! De plus qu'ils ont dû nous prendre une bonne somme d'argent au final avec tout les appels qu'on leur a donné qui était excéssifs... Y a t'il une solution? C'est hallucinant toutes les personnes qui ont des soucis avec eux et rien ne s'arrange. Je voudrais les poursuivres même jusqu'au tribunal, comment faut que je mis prene et ai-je des chances de gagné? Merci pour votre réponses...

Par **hicky**, le **01/11/2008** à **22:50**

Bonjour. Je connais bien GDF SUEZ et la chose qu' il me parait etrange dans histoire c' est que vous avez recus votre facture contrat apres le demenagement et vous dites que vous etiez mensualisé. En fait, si votre facture contrat a ete editée suite a la resiliation du contrat c' est impossible que vous etiez mensualisé pour le logement concerné.

Par **nanou**, le **02/11/2008** à **09:12**

Si vous voulez au téléphone, ils nous disent que les 60 euros que l'on payé tout les mois pour cet appartement sont aller sur un contrat déjà résilier d'un autre appartement que l'on avait dans une autre ville, c'est à dire que sur ce contrat RESILIER, il y a un solde de 600euros...et on peut le voir sur notre compte internet, mais comment cela a t-il pu arriver???

Par **hicky**, le **07/11/2008** à **20:07**

Cela est arriver suite a une erreur lors de la creation du nouveau contrat qui reprend certainement la meme reference client.
La mensualisation etait sur le contrat resilier et non sur le nouveau.
Si c' est le cas faites attention a votre creleve de compte. Quand les choses sont remises en ordre dans le dossier, les clients se voient remboursés du montant preleve et apres ils recoivent une facture reclamant ce montant et bien sur se sont des factures de plus de 500€ dans la plupart des cas.
Si vous avez des questions je peux vous repondre pour essayer de vous aider.
Si vous avez msn, on peut discuter de votre dossier pour faire avancer les choses.